Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 031-200079804-20260625-D2026_22-DE

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIEGE
Peyre Souille - 514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD
☎ 05 34 66 71 20 contact : direction@speha.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de membres	
En exercice	45
Présents	30
Votant	33

L'an deux mille vingt-six, et le 25 juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué en date du 18 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis RÉMY, au siège du syndicat sur la commune de Montgeard (31560).

Étaient présents : BONNET Marie-Claude, CASTRO Patrick, BRAYE Jean-Louis, PORTET Christian, GIMENO Jean-Jacques, REMY Jean-Louis, DEL PONTE Michel, ROCHETTE Jean-Pierre, SEGOUFFIN Brice, GIUGLARDO Gisèle, DURAND Alain, LEMOINE Denis, COURNEIL Bertrand, PEIRO Marielle, GIRAUD Jean-Claude, CAZAJUS Joël, MERCADIE Guy, PAUBERT Geneviève, FREZOU Christophe, PORTES Pierre, DIDIER Claude, ANTONY Gilbert, ALBA Jacques, MAZAS Christian, PATTON Philippa, BELLENS Yannick, BONSIRVEN Béatrice représentant MARQUIER Serge, MONGIS Guibert représentant MIRANI Marc, POUX Sébastien représentant FLORIAN Michel PEDUSSAUD André représentant Mme GALACHE Catherine,

Étaient absents ou excusés : BEAUMONT Laurette, DALE Danielle, VIUDEZ Thierry, SALDANA Daniel, MAGGIOLO Jean-Louis, MARTY Eric, MAGLIANO Thomas, ECHENNE Jean-Michel, GALAUP Eric, LAHORE Thibault, LACHEROY Muriel, KONDRYSZIN Serge, METIFEU Marc, FRANC Alex, MAZEL Jean-Hubert,

Pouvoirs : MARTY Eric a donné pouvoir à DELPONTE Michel
KONDRYSZIN Serge a donné pouvoir à GIUGLARDO Gisèle
METIFEU Marc a donné pouvoir à REMY Jean-Louis

Secrétaire de séance : DURAND Alain

D2026/22 - CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2026

Monsieur le Président informe que le Fonds de Solidarité pour le Logement de la Haute-Garonne est destiné à venir en aide à toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières en raison notamment, de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'existence, afin qu'elle accède ou se maintienne dans un logement décent et indépendant et y dispose de la fourniture d'énergie, d'eau et de services téléphoniques.
Certains de nos abonnés bénéficient de ce fond.
En septembre 2022, le Département de la Haute-Garonne a sollicité le SPEHA pour participer à ce fond via la signature d'une convention.

Depuis, le SPEHA continue d'apporter sa contribution avec des montant de :

- 2625 € au titre de 2023 (délibération D2023_34 du 12 octobre 2023).
- 2756 € au titre de 2024 (délibération D2024_19 du 27 juin 2024), soit 5% d'augmentation.
- 2861 € au titre de 2025 (délibération D2025_22 du 25 septembre 2025), soit 5% d'augmentation.

Le Département de Haute-Garonne renouvelle sa demande pour l'année 2026.

Le Président propose de verser la somme de 3005 € au titre de 2026, soit 5 % d'augmentation par rapport à la contribution 2025 et vous demande de l'autoriser à signer cette convention.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical, décide à l'unanimité :

- de donner mandat à Monsieur le Président pour signer la convention,
- de fixer le montant de participation 2026 à 3005 €.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le 30/06/2026
ID : 031-200079804-20260625-D2026_22-DE

Ampliation de la présente sera publiée sur le site internet du SPEHA et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour le contrôle de sa légalité.

Fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Adopté à l'unanimité, avec 33 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions des membres présents.

Le Président
Jean-Louis RÉMY

Service Public de l'Eau Hers Ariège
A MONTGEARD (Hte-Garonne)

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.